

## *La Sainte Cène chez Jean Calvin.*

*Par Martin Hoegger*

[www.hoegger.org](http://www.hoegger.org)

Reçu par le baptême dans la famille des enfants de Dieu, le croyant est invité au banquet spirituel. Là, Dieu, comme un bon père de famille nous donne continuellement une nourriture qui nous maintient dans la vie en Christ à laquelle la Parole nous a engendrés. Cette nourriture est le second sacrement, la cène.<sup>1</sup> Pour Calvin, la cène n'est pas facultative dans le culte. Au contraire, citant des Canons de l'Eglise ancienne qui s'élèvent contre la pratique de participer au culte sans recevoir le sacrement, Calvin cherche à montrer la réciprocité entre la prédication et la cène. L'une ne va pas sans l'autre. Déjà dans l'Eglise apostolique (Ac. 2,42), « nulle assemblée d'Eglise n'était faite sans la Parole, ni sans aumône, ni sans la participation à la cène, ni sans oraisons ».<sup>2</sup>

Ainsi en sera-t-il aujourd'hui : afin que nous soit remise en mémoire la passion de Jésus-Christ, afin que notre foi et notre témoignage soient fortifiés et que grandissent entre nous la charité mutuelle, Calvin plaide pour l'usage fréquent de la cène : « Bien souvent, et pour le moins une fois en chaque semaine ».<sup>3</sup> Comment comprendre ce « pour le moins » ? Calvin cite ensuite, sans le remettre en question, le témoignage d'Augustin parlant d'Eglises où l'on célèbre journallement le sacrement de l'unité.<sup>4</sup> Est-ce aussi le projet de Calvin ? Il ne va pas jusqu'à l'affirmer frontalement, mais, subtilement, laisse entendre çà et là que par la participation à la cène « nous cueillons de jour en jour nouvelle vigueur »,<sup>5</sup> que Christ se donne « journallement » comme pain dans la Parole de son Evangile et par le mystère de la cène.<sup>6</sup> Ailleurs, parlant du pardon des péchés, il dit qu'il nous est fait « journallement, en tant que nous sommes unis au corps de l'Eglise ».<sup>7</sup>

Toutefois, entre le projet de Calvin et la pratique de l'Eglise de Genève, le fossé est profond. Dès les *Ordonnances* de 1541, Calvin s'est heurté au refus du Conseil de la ville à sa proposition d'une communion fréquente. La minute originale prévoyait la cène mensuelle, le conseil en a réduit le nombre à quatre par an. Mais c'est sur le point de l'excommunication que les tensions entre le gouvernement et le consistoire des pasteurs furent les plus vives. Calvin n'était pas prêt d'accorder ce pouvoir au bras séculier ; trois ans plus tôt il avait dû

---

<sup>1</sup> Institution Chrétienne (1559) IV, 17,1

<sup>2</sup> Ibid IV, 17,44

<sup>3</sup> Ibid IV, 17,43

<sup>4</sup> Ibid IV, 17, 45. Augustin, *Traité sur S. Jean*, 26,15 ; *Epître* 54, 2,2

<sup>5</sup> Ibid IV, 17,1

<sup>6</sup> Ibid IV, 17,5

<sup>7</sup> Ibid IV, 1,21

quitter Genève à cause de sa fermeté sur ce point, comme Viret devra fuir Lausanne, vingt ans après.<sup>8</sup> Calvin sera en conflit permanent avec le Conseil sur ce point.<sup>9</sup>

L'échec de Calvin d'instaurer la cène fréquente sera lourd de conséquence sur l'évolution des Eglises réformées. Survalorisation de la prédication, intellectualisme. Von Allmen estime que ceci a conduit à ce que l'administration des sacrements fasse de moins en moins partie de la conscience ministérielle. D'où peu à peu une laïcisation du ministère, qui n'est plus considéré comme constitutif de l'Eglise.<sup>10</sup>

Mais jusqu'à son dernier souffle, Calvin a gardé ce désir de vivre comme les premiers chrétiens, partageant le repas du Seigneur, à chaque fois qu'ils se rassemblaient. Bèze raconte ses derniers moments autour d'un repas symbolique, qui n'est pas sans rappeler cet autre repas :

« Le vendredi 19 mai, parce que selon la coutume de cette Eglise tous les ministres s'assemblent pour se censurer en leur vie et doctrine, et puis en signe d'amitié prennent leur repas ensemble, il accorda que le souper se fit en sa maison, là où s'étant fait porter en une chaire, il dit ces mots en entrant : « Mes frères, je vous viens voir pour la dernière fois, car hormis de coup, je n'entrerai jamais à table ». <sup>11</sup>

En résumé, on découvre chez Calvin une simultanité de la *Parole annoncée* et de la *Parole célébrée*, une simultanité des marques de la vraie Eglise. Ces deux formes de la Parole sont la cause du rassemblement des chrétiens. Le Christ peut alors habiter par son Esprit au milieu d'eux ; par sa présence les cœurs « s'enflamment », la charité mutuelle est nourrie et entretenue. La Parole devient alors *Parole vécue*. L'Eglise se renouvelle, jubile, vit en paix et est envoyée à servir le monde.<sup>12</sup> La proclamation de la parole et la célébration de la cène ont des conséquences communautaires et diaconales. Elles nous obligent à la charité et à prendre soin les uns des autres, particulièrement de ceux qui sont dans le besoin.<sup>13</sup> La cène, poursuit Calvin, est bien ce qu'Augustin en disait, un *lien de charité*,<sup>14</sup> elle nous incite à avoir « avant tout un amour fervent les uns pour les autres » (1 Pi 4,8), à faire grandir la communion entre nous et à édifier les autres selon la mesure de la grâce qui est en chacun et que nous ne troublions pas la paix et la discipline.<sup>15</sup>

---

<sup>8</sup> Higman, Francis, La diffusion de la Réforme en France. Genève, Labor et Fides, 1992, p. 117

<sup>9</sup> Cottret, Bernard. *Calvin. Biographie*. JClattès. 1995, p. 207

<sup>10</sup> Von Allmen, Jean-Jacques. *Le Saint Ministère selon la conviction et la volonté des Réformés du 16<sup>e</sup> siècle*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1968, p. 210

<sup>11</sup> T. De Bèze, *L'histoire de la vie et mort de Calvin* (1565), OC, 21,45

<sup>12</sup> Un étudiant de passage à Strasbourg dans l'Eglise française où Calvin pastourait décrit sa découverte de l'Evangile et du culte en ces termes : « Jamais créature ne saurait croire la joie que l'on a quand on chante les louanges et merveilles de Dieu en sa langue maternelle. Je fus bien au commencement cinq ou six jours quand je voyais cette petite assemblée, laquelle était expulsée de tout pays pour avoir maintenu l'honneur de Dieu et l'Evangile. Je commençais à pleurer, non par tristesse, mais de joie, en les oyant chanter de si bon cœur comme ils chantent... Il y en a ici de tels qui ont bien laissé sept ou huit mille florins de rente et s'en sont venus ici à tout rien et rendant grâce au Seigneur qu'il lui a plu de les amener en place où son nom est honoré... Et ici est-on à repos de conscience quand on est où est la parole de Dieu purement annoncée et les sacrements purement distribués ». (Cottret (1995) 146)

<sup>13</sup> Institution chrétienne IV, 17,44

<sup>14</sup> Ibid IV, 17,38

<sup>15</sup> Ibid IV, 1,12